



Liberté  
Égalité  
Fraternité

LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE BRETAGNE  
RECTEUR DE L'ACADEMIE DE RENNES  
Chancelier des Universités de Bretagne

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires; ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

**Vu** le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat,

**Vu** l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;

**Vu** l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

**Vu** l'arrêté du 1 février 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Pour la session 2023, sont désignés membres du jury du concours interne commun de recrutement dans le premier grade des corps suivants :

- secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- secrétaires administratifs du ministère de la justice ;
- secrétaires administratifs du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer ;

**Présidente :**

Madame Anne-Sophie RAULT, attachée d'administration hors classe - Rectorat de Rennes

**Vice-président :**

Monsieur Vincent BLIN, attaché principal d'administration – Rectorat de Rennes


**Membres :**

Monsieur Jean-Philippe VOGT, attaché d'administration hors classe – DIR-SG Grand Ouest  
Madame Clervie KEROUASSE, secrétaire administrative de classe supérieure – Université de Rennes 1

ARTICLE 2 : La secrétaire générale de l'académie de Rennes est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à RENNES, le 14 avril 2023

Pour le Recteur et par délégation  
Le chef de la division des examens et concours



Eric GELINEAU-ASSERAY